



Violence conjugale : impliquer les pères et aider les mères pour protéger les enfants¹

Chantal Lavergne, Claire Chamberland, Lise Laporte et Rosanna Baraldi

Vous connaissez Justine, Gabriel ou Charlotte?

Ils sont exposés à la violence conjugale et signalés aux services de protection de la jeunesse pour des situations de mauvais traitements. Leurs parents ont toujours eu la vie dure. Leurs familles sont pauvres, isolées, aux prises avec la maladie physique ou mentale et, souvent, avec la toxicomanie. Lorsque Justine, Gabriel et Charlotte sont signalés à la protection de la jeunesse, les intervenants sont appelés à intervenir sur plusieurs plans. Pour que les mères puissent protéger les enfants, il faut qu'elles se sentent en sécurité. Pour que les mères soient en sécurité, il faut que les conjoints cessent d'agir dans la violence. Prévenir... c'est travailler à donner aux enfants une vie à l'abri de la violence et de la peur.

Des chiffres éloquent!

Au Canada, un demi million d'enfants seraient témoins de violence conjugale.² On estime que 30 à 60 % d'entre eux sont également victimes de mauvais traitements.³ Plus la violence conjugale est sévère, plus les mauvais traitements infligés aux enfants seraient sérieux et plus les difficultés observées chez ces enfants seraient importantes.⁴

Conséquences pour les enfants : ce qu'il faut savoir

- La présence de violence conjugale est fréquemment associée à la négligence envers l'enfant.
- Les enfants qui ont des parents vivant une situation de violence conjugale sont plus souvent victimes de négligence, mais aussi de mauvais traitements psychologiques et d'abus physique.
- La présence simultanée de violence conjugale et de mauvais traitements constitue un facteur de risque plus lourd pour le développement de l'enfant.

Le nombre d'enfants signalés aux services de protection de l'enfance augmente partout au Canada

Deux études ontariennes sur les signalements des mauvais traitements envers les enfants, réalisées à cinq ans d'intervalle, soit en 1993 et en 1998 démontrent qu'un nombre croissant d'enfants sont en difficulté. En cinq ans, le nombre d'enquêtes menées après signalement a augmenté de 44 % en Ontario et le nombre de cas fondés a doublé. L'exposition à la violence conjugale, considérée comme un mauvais traitement psychologique, constitue un problème important.⁵

Protéger les enfants des effets de la violence conjugale?

Il est possible de protéger un enfant s'il y a présence de violence conjugale dans sa famille en vertu de l'article 38 de la Loi québécoise sur la protection de la jeunesse qui mentionne que la sécurité ou le développement d'un enfant peut être compromis si « le comportement ou le mode de vie du parent crée pour lui un danger moral et physique ».

Victimes de mauvais traitements et témoins violence conjugale : résultats de deux études québécoises sur le terrain des centres jeunesse

Deux études réalisées à partir des données recueillies dans le cadre de l'ÉIQ en 1998, ont comparé les réalités de deux groupes d'enfants signalés à la protection de la jeunesse :^{6,7}

- des enfants dont le signalement a été retenu par les services de protection de la jeunesse et pour qui la présence de violence conjugale a été identifiée pour l'un ou l'autre des parents vivant avec l'enfant;
- des enfants dont le signalement a également été retenu par les services de protection de la jeunesse mais vivant dans une famille où la présence de violence conjugale n'a pas été observée.

Enfants et parents : le portrait global en chiffres

- Un nombre total de 1203 enfants, soit 25 % des 4774 enfants dont le signalement a été retenu pour fins d'évaluation par la DPJ dans le cadre de l'ÉIQ, vivent dans une famille où la présence de violence conjugale a été identifiée par l'intervenant, et il y a plusieurs raisons de croire qu'il s'agit là d'une sous-estimation;
- Dans les familles où les deux parents habitent avec l'enfant, 90 % des victimes de violence conjugale sont des mères, 2 % des victimes sont des pères. Dans 8 % des familles, les deux parents sont victimes de violence conjugale.
- Les parents des enfants chez qui la violence conjugale a été identifiée sont plus nombreux à avoir été victimes de mauvais traitements durant l'enfance (48 % vs 29 % pour les parents chez qui la violence conjugale n'a pas été identifiée).

Mauvais traitements envers les enfants : chiffres à l'appui

Dans les familles où la violence conjugale est présente, les enfants signalés à la protection de la jeunesse sont souvent victimes de mauvais traitements. Ces mauvais traitements sont :

- les mauvais traitements psychologiques pour 36,5 % des enfants et particulièrement l'exposition à la violence conjugale;
- la négligence pour 42,1 % des enfants et particulièrement « le défaut de protéger l'enfant contre un éventuel préjudice physique »;
- l'abus physique pour 18,2 % des enfants.

Des conditions de vie difficiles pour les parents : chiffres à l'appui

- Les parents vivant une situation de violence conjugale ont tendance à être moins scolarisés et plus pauvres sur le plan économique : 84 % des parents gagnent moins de 25,000 \$ ou reçoivent de l'aide sociale contre 69 % des parents chez qui la violence conjugale n'a pas été observée.
- Les parents vivant une situation de violence conjugale sont beaucoup plus nombreux à présenter plusieurs problèmes personnels :
- 21 % des parents vivent au moins cinq problèmes personnels versus 6 % dans les familles où la violence conjugale n'a pas été observée. Ces problèmes sont : la pauvreté économique, la toxicomanie, la rupture conjugale, l'isolement social et les troubles de santé mentale. Les intervenants ont identifié une problématique d'abus d'alcool ou de drogue pour 52 % des familles.

- les intervenants ont identifié des problèmes liés à la séparation et au divorce pour 50 % des familles; celles-ci sont plus nombreuses à vivre un conflit entourant la garde des enfants (12,8 % vs 7,5 %), témoignant ainsi de la présence d'enjeux légaux dans un contexte conjugal problématique.

Quand la violence conjugale est repérée par les services de protection de l'enfance : que se passe-t-il ?

L'évaluation du risque pour l'enfant

Les enfants qui vivent dans une famille où la violence conjugale est présente sont plus souvent considérés en besoin de protection par les intervenants que les enfants pour qui cette problématique n'est pas présente (56 % vs 45 %). Il faut souligner que ces enfants sont en moyenne plus jeunes (7 ans) que les enfants qui ne vivent pas dans un milieu marqué par la violence conjugale (10 ans).

Protéger l'enfant dans les situations de violence conjugale : la responsabilité de la mère?

Les mères, majoritairement victimes de la violence du conjoint, sont également considérées comme les principales responsables de la protection des enfants contre cette violence.

La situation liée au « défaut de protéger contre un éventuel préjudice physique », l'une des huit situations de négligence identifiée par les intervenants, concerne les mères dans 66 % des cas. Or, il faut savoir que les femmes victimes de violence conjugale ont peur, sont généralement pauvres et sans ressources financières indépendantes du conjoint, engagées dans une relation intime avec leur conjoint violent, souvent déprimées et dépossédées de cette « présence à soi » nécessaire pour trouver l'énergie et l'espoir de changer les choses. La responsabilité d'assurer un environnement sécuritaire à l'enfant ne devrait-elle pas être partagée entre les pères et les mères?

L'exposition des enfants à la violence conjugale a été identifiée comme un mauvais traitement psychologique dans seulement 27 % des cas. Bien que la violence conjugale entre les parents ait été repérée par les intervenants, il faut constater qu'elle n'est pas toujours considérée comme une situation où le développement de l'enfant serait compromis. Plusieurs facteurs orientent le jugement professionnel de l'intervenant.

Comment impliquer les pères, aider les mères et protéger les enfants sans faire porter toute la responsabilité de la protection aux mères?

Observations intéressantes sur les services recommandés en situation de violence conjugale

Des services spécifiques en violence conjugale susceptibles d'aider les parents à résoudre leurs problèmes n'ont été identifiés que pour 13 % des familles où la violence conjugale a été identifiée.

- Les services d'aide aux parents vont plutôt dans le sens de services plus « individualisants » tels le suivi psychosocial (60 %), les programmes visant l'amélioration des habiletés parentales (54,4 %) et les services psychologiques ou psychiatriques (43 %).

La violence conjugale est un problème social qui affecte les capacités des parents, particulièrement la capacité des mères, à prendre soin des enfants. La violence conjugale est fréquemment associée à la négligence envers l'enfant.

- Les services d'aide aux enfants vivant dans une famille où la violence conjugale a été identifiée sont équivalents aux services d'aides recommandés pour les enfants qui ne sont pas témoins de violence conjugale : 53 % sont orientés vers un suivi psychosocial, 32 % vers des programmes de stimulation, 29 % vers un suivi psychologique ou psychiatrique et 27 % vers du soutien académique.
- Le placement de l'enfant n'est pas recommandé plus souvent chez les familles signalées où il y a présence de violence conjugale que chez les familles où la présence de violence n'a pas été identifiée.

Violence conjugale et mauvais traitements envers les enfants : deux univers appelés à se rejoindre

Traditionnellement,

- les interventions en violence conjugale se sont développées dans les maisons d'hébergement, les ressources communautaires pour hommes violents et les CLSC alors que les interventions en situation de mauvais traitements envers les enfants relevaient de la Direction de la protection de la jeunesse;
- les théories, modèles conceptuels, traditions de recherche, politiques et pratiques se sont développés de manière fragmentée dans des contextes institutionnels différents;
- les conséquences de la violence conjugale sur la santé et le bien-être de l'enfant étaient jusqu'à tout récemment méconnues tant des milieux de protection de l'enfance et que des milieux recherche.

Aujourd'hui, les résultats des recherches démontrent que la violence conjugale est très fréquemment associée à la négligence envers les enfants et que les familles touchées sont très vulnérables. *Il est essentiel de développer des services adaptés à ces familles et à ces enfants et de créer des liens entre les différents milieux de pratique et d'intervention.*

ÉIQ : Étude sur l'incidence et les caractéristiques des situations d'abus, de négligence, d'abandon et de troubles de comportement sérieux signalés à la Direction de la protection de la jeunesse du Québec

L'ÉIQ s'appuie sur les données recueillies à partir de l'ensemble des signalements reçus par la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) entre le 1 octobre et le 31 décembre 1998 dans 16 des 18 centres jeunesse du Québec. Le rapport final de l'ÉIQ a été publié en juin 2002.

Le rapport de l'ÉIQ est distribué par le Centre jeunesse de Montréal. Consultez le site web de la bibliothèque du CJM pour accéder au bon de commande ou commandez par téléphone.

Site web : http://www.mtl.centresjeunesse.qc.ca/bibliotheque/pdf/bon_commande.pdf

Téléphone : (514) 896-3396

Télécopieur : (514) 896-3483

- 1 Ce feuillet a été révisé par des experts dans le domaine de la protection de jeunesse.
- 2 Statistique Canada (2000). Enquête sociale générale 1999. *Le Quotidien*, 25 juillet 2000.
- 3 Apple, A.E. & Holden, G.W. (1998). The co-occurrence of spouse and physical child abuse: A review and appraisal. *Journal of Family Psychology*, 12, 578-599.
- 4 Bowker, L.H., Arbitell, M., & McFerron, J.R. (1988). On the relationship between wife beating and child abuse. Dans K. Yllö & M. Bograd (Eds.), *Feminist Perspectives on Wife Abuse*. Newbury Park, CA: Sage.
- 5 Trocmé, N., Fallon, B., MacLaurin, B., Daciuk, J., Bartholomew S., Ortiz, J., et al. (2002). 1998 *Ontario incidence study of reported child abuse and neglect (OIS 1998)*. Toronto, ON, Canada : Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants, Faculty of Social Work, University of Toronto.
- 6 Lavergne, C., Chamberland, C., & Laporte, L. (2001). *Importance and characteristics of child maltreatment reports assessed by child protection services in Quebec (Canada) where domestic violence has been identified*, Communication présentée dans le cadre du 7th International Family Violence Research Conference, Portsmouth, États-Unis, 22-25 juillet 2001.
- 7 Chamberland, C., Laporte, L., Lavergne, C., Tourigny, M., Mayer, M., Hélie, S., & Malo, C. (sous presse). Psychological Maltreatment of Children Reported to Youth Protection Services: A Situation of Grave Concern. *Journal of Emotional Abuse*.

Les feuillets du CEPB sont produits et distribués par le Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants afin de rendre accessible la recherche canadienne en protection de l'enfance.

Référence suggérée : Lavergne, C., Chamberland, C., Laporte, L., & Baraldi, R. (2003). *Violence conjugale : impliquer les pères et aider les mères pour protéger les enfants*. Feuillet d'information CEPB #6F. Montréal, QC, Canada: Institut de recherche pour le développement social des jeunes et Université de Montréal.

Le CEPB est l'un des Centres d'excellence pour le bien-être des enfants financés par Santé Canada. Le Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants est également financé par les Instituts de recherche en santé du Canada et par Bell Canada. Les opinions exprimées dans ce document ne représentent pas nécessairement la politique officielle des bailleurs de fonds du CEPB.



Ce feuillet d'information peut être téléchargé à : www.cecw-cepb.ca/fr/infosheets



Centre of Excellence
for Child Welfare

Centre d'excellence pour
la protection et le bien-être des enfants

www.cecw-cepb.ca